

Sainte-Thérèse, le 31 août 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les lots 5 581 603 et 5 581 599
ainsi que les anciens numéros des lots.

V/Réf. : 10861

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 20 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

Lot 13A partie

- Fiche GTC 8721, 2 pages
- Approbation d'un plan de réhabilitation du 18 mai 2010, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (7 pages)

LAURENTIDES
SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 8721

NO LIEU : X2117948

ANCIEN NO GTC :

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Terrain (9205-4006 Québec inc.)

NOM DE LA FICHE GTC : Terrain (Norag inc.)

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receptr(eur)s affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

130-140, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)

MUNICIPALITÉ

Sainte-Agathe-des-Monts

MRC

Les Laurentides

CODE POSTAL

J8C 1M9

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

13A Ptie

RANG, CONCESSION ...

Canton de Beresford, Rang 4

CADASTRE

Sainte-Agathe-des-Monts, Paroisse de

CADASTRE DU QUÉBEC

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 46,051042

LONGITUDE : -74,288217

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Changement d'utilisation

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX	343	121	464
TRAITÉS / EXCAVÉS	333	91	424
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 1 760

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 289

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > B (Total)

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : <= B

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50
Zinc (Zn)

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : MIXTE

EAU SOUTERRAINE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Non

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Non applicable

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT : Non

LAURENTIDES
SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 8721

NO LIEU : X2117948

ANCIEN NO GTC :

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 2010

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE : 2010

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE	
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2010
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2010
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

DATE DE CRÉATION : 2010-03-08

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2010-10-07

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2015-08-31

Québec, le 18 mai 2010

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
(Article 31.54)

9205-4006 Québec inc.
960, chemin des Pierres
Piedmont (Québec) J0R 1K0

N/Réf. : 7610-15-01-03007-10
400705201

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation datée du 23 février 2010, reçue le 23 février 2010 et complétée le 5 mai 2010, j'approuve, conformément à l'article 31.54 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel que décrit dans les documents intitulés « Plan de réhabilitation du terrain » et « Calendrier d'exécution », les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Excavation des sols contaminés en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains. Les sols contaminés seront éliminés dans un lieu autorisé par le Ministère.

Les travaux de réhabilitation seront réalisés sur le terrain situé au 130-140, rue Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts, sur le lot 13A, Rang 4, canton de Beresford, cadastre de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne, MRC Les Laurentides.

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION

(Article 31.54)

- 2 -

N/Réf. : 7610-15-01-03007-10
400705201

Le 18 mai 2010

Les documents suivants accompagnent le plan de réhabilitation :

- Rapport intitulé « Évaluation environnementale de site Phase I et II. Ancienne station-service située aux 130-140, rue Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts. Rapport final » daté de février 2010 et préparé par la **art. 23-24**
- Grille d'attestation de l'étude de caractérisation- « Évaluation environnementale de site Phases I et II – Ancienne station-service située aux 130-140, rue Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts, Rapport final (**art. 23-24**), février 2010 », préparée par **23-24** ing., expert
- Formulaire d'attestation de l'étude de caractérisation – terrain situé au 130-140, rue Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts. signé par **art. 23-24** et daté du 15 février 2010.
- Résumé de l'étude de caractérisation intitulé: « Évaluation environnementale de site phases I et II – Ancienne station-service située au coin des rues Saint-Vincent et Saint-Henri à Sainte-Agathe-des-Monts – Résumé de l'étude **art. 23-24** signé par **art. 23-24** et daté du 15 février 2010.
- Formulaire d'attestation du résumé de l'étude de caractérisation – terrain situé au 130-140 rue Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts, signé par **art. 23-24** ing., expert et daté du 15 février 2010.
- Plan de réhabilitation environnementale - Propriété située aux 130-140, rue Saint-Vincent à Sainte-Agathe-des-Monts, et soumis le 23 février 2010 par **art. 23-24** ing., de la firme **23-24** dûment autorisé par le conseil d'administration de Norag inc.
- Courriel daté du 9 mars 2010 et dont l'objet est : Addenda # 1 au plan de réhabilitation – 130-140 rue Saint-Vincent à Ste-Agathe-des-Monts et envoyé par **art.23-24** ing., de la firme
- Document administratif de la compagnie 9205-4006 Québec inc., daté du 5 mai 2010.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION

(Article 31.54)

- 3 -

N/Réf. : 7610-15-01-03007-10
400705201

Le 18 mai 2010

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



Madeleine Paulin
Sous-ministre